

Document d'Informations Clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	BDL Transitions– Part E
Numéro unique du Produit :	LU2066074910
Initiateur du Produit :	BDL Capital Management
Données de contact de l'Initiateur du Produit :	BDL Capital Management 24 rue du Rocher 75008 Paris +33 (0)1 56 90 50 90 www.bdlcm.com
Date de production/dernière mise à jour :	01/01/2023
Autorité compétente :	Autorité des Marchés Financiers

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE :

BDL Transitions (le "**Compartiment**") est un compartiment des Fonds BDLCM (le "**Fonds**"), un OPCVM soumis à la Directive Européenne 2009/65/ géré par BDL Capital Management (la "**Société de Gestion**").

OBJECTIFS :

BDL Transitions cherche à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice SXXR (STOXX Europe 600 Net Return), en mettant en œuvre une stratégie dite « long ». Le processus d'analyse des sociétés intègre des critères extra –financiers qui conduisent à privilégier les entreprises dont les critères « ESG » (Environnement, Social, Gouvernance) traduisent la recherche d'une croissance durable. Le Compartiment peut investir jusqu'à 100% de sa valeur nette d'inventaire dans des actions de sociétés cotées de l'Espace Economique Européen et de la Suisse de capitalisation boursière ou de chiffre d'affaires supérieurs à un milliard d'Euros au moment de l'acquisition. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de sa valeur nette d'inventaire dans des actions de sociétés non européennes cotées sur une bourse d'un pays membre de l'OCDE (en dehors de l'Espace Economique Européen et de la Suisse) ou dans actions de sociétés dont la capitalisation boursière et le chiffre d'affaires sont inférieurs à un milliard d'Euros.

INVESTISSEURS DE DETAIL CIBLES :

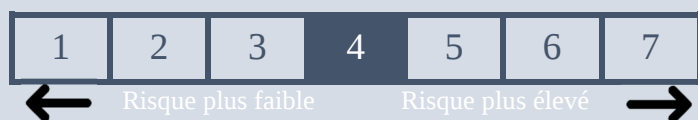
BDL Transitions s'adresse aux investisseurs disposant d'un horizon de placement de 3 ans et capitalise les revenus. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à moyen terme, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il n'offre pas de garantie ou de protection du capital.

DUREE :

La durée de placement recommandée est de 3 à 5 ans.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUES



Le SRI part de l'hypothèse que vous conservez le Produit pendant toute la période de détention recommandée de 3 à 5 ans minimum.

Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque (SRI) permet d'apprécier le niveau de risque par rapport à d'autres produits.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7 qui est **une classe de risque entre basse et moyenne**.

Le SRI est établi à partir de données reconstituées à l'aide d'indices de référence appropriés lorsque les données historiques ne sont pas disponibles pour la période complète de placement recommandée, ou à partir de données historiques du Produit observées sur la durée de placement recommandée.

Les risques et la performance du Produit sont notamment liés :

- aux fluctuations des marchés actions
- aux caractéristiques spécifiques des actifs du portefeuille du Produit (produits dérivés leurs sous-jacents)
- à l'endettement (effet de levier) des sous-jacents du Produit qui peut accentuer les performances positives ou négatives du Produit.

Le SRI ne prend pas en compte les risques liés :

- aux fluctuations futures de l'offre et de la demande des marchés pouvant impacter la liquidité et la valorisation des actifs,
- à la concentration des actifs exposant la société à un risque de contrepartie en cas de défaillance

Le SRI ne tient pas compte du traitement fiscal du Produit selon la situation patrimoniale et fiscale de l'investisseur de détail visé. Le produit ne comporte pas de garantie de rendement ou de capital contre les aléas du marché. Vous pourriez perdre tout ou partie du capital investi.

SCÉNARIO DE PERFORMANCE :

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter sur la période de placement recommandée. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Investissement de 10.000€		3 ans (Période de détention recommandée minimum)	5 ans (Période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	5 150.31 €	4 142.09 €
	Rendement annuel moyen (%)	-19.84%	-16.16%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	7 103.70 €	6 480.38 €
	Rendement annuel moyen (%)	-10.77%	-8.31%
Scénario modéré	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 211.36 €	10 350.38 €
	Rendement annuel moyen (%)	0.70%	0.69%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	14 648.04 €	16 497.14 €
	Rendement annuel moyen (%)	13.57%	10.53%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période minimum de détention recommandée en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 Euros.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir « des sous-jacents » d'indices de référence, lorsque les données historiques ne sont pas disponibles sur une durée suffisante, ou de données du passé relatives aux variations de la valeur de ce Produit. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le Produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes et ne tient pas compte de l'évolution du marché des parts (voir ci-dessus le paragraphe risques).

Les chiffres indiqués sont calculés nets de tous les coûts mentionnés à la rubrique « que va me coûter cet investissement ? ». Ils ne prennent pas en compte tous les frais dus à votre intermédiaire et assureur ni votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ils sont présentés dividendes réinvestis dans le placement. Les données historiques de prix ou d'indices utilisées pour la période de référence n'ont pas connu de crise majeure.

Les performances du Produit évoluent en fonction des marchés actions et ne sont pas constantes dans le temps.

Il est possible de sortir du Produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendriez si vous en sortez avant la période de détention recommandée. Il est possible que vous subissiez des pertes ou des frais importants dans un tel cas.

Les évolutions de marché ne peuvent être prédites avec précision. Les scénarios représentent seulement une indication de certaines des évolutions possibles établies à partir de performances observées récemment. Les performances effectives peuvent être inférieures.

QUE SE PASSE T'IL SI BDL CAPITAL MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La Société de Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des marchés financiers. A ce titre, la Société de Gestion doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement, notamment en matière de fonds propres réglementaires.

Les fonds de l'investisseur dans le Produit et les revenus du Produit sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du Produit qui sont indépendants de ceux de la Société de Gestion. Par conséquent, un défaut de la Société de Gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs du Produit, dont la conservation est assurée par le dépositaire du Produit.

L'investissement dans le Produit ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation. La revente des parts, le capital et les revenus du Produit ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur la performance de Ce Produit. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les chiffres sont calculés sur une hypothèse d'investissement de EUR 10 000 et sont des estimations qui peuvent être amenées à changer dans le futur. La personne vous vendant ou vous conseillant au sujet de ce produit peut vous facturer d'autres coûts. En ce cas, cette personne vous fournira des informations sur ces coûts et vous montrera l'impact de ces coûts sur votre investissement au cours du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS :

Investissement 10.000€	Si vous sortez après 3 ans	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	559 €	813 €
Réduction annuelle du rendement (RIY)	1.85%	1.58%

COMPOSITION DES COÛTS :

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	2%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez et il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction sur le portefeuille	0.12%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0.89%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	0%	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surperforme.
	Commission d'intéressement	0%	L'incidence des commissions d'intéressement.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET EST-CE QUE JE PEUX RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 3 à 5 ans. Ce Produit a une durée de 99 ans à compter de sa création.

Si vous êtes un particulier ayant investi dans une unité de compte ayant pour référence le Produit, veuillez consulter les conditions de liquidité du contrat d'assurance-vie.

Principe de liquidité pour l'investisseur : la demande de rachat doit être adressée à la Société de Gestion avant 14 heures, heure du Luxembourg, chaque jour ouvré. Les demandes de rachat sont exécutées sur la base de la première Valeur Liquidative suivant la date limite de centralisation des rachats. Le délai de règlement est de deux jours ouvrés.

Plafonnement des demandes de rachat : dans l'hypothèse où les demandes de rachat seraient supérieures aux capacités du fonds de remboursement sur une même date de Valeur Liquidative, la Société de Gestion pourra décider de ne pas exécuter la part des demandes de rachat excédant le total des ordres de souscription, les demandes de rachat non-exécutées étant reportées sur la prochaine date de Valeur Liquidative.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation, veuillez nous contacter par courrier postal ou courriel :

BDL Capital Management
24, rue du Rocher
75008 Paris
www.bdlcm.com
+33 (0)1 56 90 50 90
bdlcm-compliance@bdlcm.com

AUTRES INFORMATIONS

Ce Document d'Informations Clés est fourni et établi en application du Règlement Délégué 2017/653 de la Commission Européenne du 8 mars 2017. Ce Document d'Informations Clés ne tient pas compte (i) des modalités de commissionnement du réseau distributeur du Produit ni (ii) de la durée de détention spécifique au contrat de distribution duquel le Produit est un sous-jacent (exemple : contrat d'assurance-vie). En outre, il ne décrit pas les contrats d'assurance dans lesquels le Produit est utilisé en qualité d'unité de compte de référence.

- **Si vous êtes un particulier souhaitant investir dans une unité de compte ayant pour référence le Produit, veuillez consulter les conditions du contrat d'assurance-vie pour connaître les documents remis préalablement à une souscription.**
- Pour toute première souscription au Produit par un assureur-vie, et plus généralement par un investisseur institutionnel, il est remis préalablement : les prospectus, le dernier rapport annuel et le bulletin de souscription.

Nous révisons et publions ce Document d'Informations Clés au moins une fois par an.